

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (1999)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Autor: Nuspliger, Kurt / Krähenbühl, Renato / Schwob, Michel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Chancelier: Kurt Nuspliger
 Vice-chancelier: Renato Krähenbühl
 Vice-chancelier: Michel Schwob

2.1 Les priorités de l'exercice

Les élections au Conseil national et au Conseil des Etats ont eu lieu le 24 octobre. 20 listes (1995: 27, 1991: 27) réunissant en tout 443 candidatures (1995: 583, 1991: 571) ont été déposées en vue de l'élection au Conseil national. L'Office des services centraux avait la responsabilité des préparatifs et des élections elles-mêmes. La collaboration avec les préfectures et les communes a très bien fonctionné. Pour la première fois, le programme informatique KAWASYS (Kantonales Wahlsystem, système électoral du canton) a été utilisé dans tous les districts. Grâce à ce programme développé en collaboration étroite avec la Bedag Informatik, les résultats des élections ont pu être publiés dix heures plus tôt que lors des élections de 1995. De plus, les résultats ont été pour la première fois mis à disposition sur Internet.

La Chancellerie d'Etat constitue l'état-major à la fois du Grand Conseil et du Conseil-exécutif et elle assure la liaison entre ces deux organes. C'est dans ce cadre qu'elle a organisé les six sessions du Grand Conseil et les 69 séances du Conseil-exécutif, dont 15 journées de réflexion. Elle a également exercé des activités dans le domaine des relations extérieures en préparant, pour le Conseil-exécutif et le Bureau du Grand Conseil, les séances de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (cf. ch. 1.2.2) et en gérant au plan administratif, depuis le 1^{er} juin (poste vacant à la Direction de l'économie publique), le dossier Communauté de travail du Jura. Ce domaine sera dorénavant le sien, puisque le Conseil-exécutif a décidé le 1^{er} septembre de transférer à la Chancellerie d'Etat le Bureau de coordination des questions liées à l'intégration européenne.

En ce qui concerne la planification politique, la Chancellerie d'Etat a coordonné les travaux relatifs à la première planification annuelle au sens de la nouvelle conception.

Dans le domaine de l'informatique, la Chancellerie d'Etat a franchi au printemps un cap important. En quelques brèves étapes, les collaboratrices et collaborateurs logés à la Postgasse 68–72 et au Falkenplatz 4 (Archives de l'Etat) ont été équipés dans le cadre du projet informatique GISTA-2000 d'une infrastructure moderne capable d'entrer dans le troisième millénaire sans encombre. Cet équipement est venu remplacer le système Wang des années 80 et 90. La nouvelle infrastructure se compose de nouvelles places de travail PC (système d'exploitation NT et Office 97) et d'un nouveau système de gestion des documents et des dossiers (DocsOpen) ainsi que d'un réseau de courrier électronique (Outlook 97). De plus, la plupart des applications individuelles ont été adaptées à la nouvelle infrastructure.

Les Archives de l'Etat attribuent à la réalisation du projet GISTA-2000 une grande importance. L'élaboration de plans de classement pour tous les offices a permis d'instaurer pour la première fois au sein de la Chancellerie d'Etat une structure d'archivage uniforme. Sous les aspects de l'enregistrement et du versement des documents aux Archives de l'Etat, les avantages pour l'avenir sont appréciables.

La gestion des affaires traitées par le Conseil-exécutif et le Grand Conseil et des interventions parlementaires se fait désormais elle aussi sur DocsOpen, avec un logiciel individualisé. Ces informations pourront ainsi être mises à disposition d'un cercle d'utilisateurs élargi (Directions du canton de Berne, membres du Grand Conseil) pour de futurs projets, sous réserve de la législation sur la protection des données.

Les Archives de l'Etat ont commencé l'année nouvelle sous le signe de la relève. Après 17 années dans la fonction d'archiviste canto-

nal, M. Karl F. Wälchli a pris sa retraite. Trois postes ont été repourvus et sur le plan interne, des postes ont changé de titulaire, d'où la nécessité de modifier la structure des effectifs.

Le dépôt d'actes authentifiés aménagé au Château de Fraubrunnen est entré en service sous la conduite du conservateur du registre foncier. Faute de place, les actes authentifiés des notaires du district de Berne (environ 300 mètres de rayonnement) sont restés aux Archives de l'Etat. Avec les plans du registre foncier et les actes de mensuration qu'il est également prévu de verser aux Archives de l'Etat, les actes authentifiés posent de sérieux problèmes de place par rapport aux plans d'utilisation des locaux tels qu'ils ont été conçus lors de l'agrandissement et de la transformation des locaux. La communication a fortement gagné en importance ces dernières années pour les autorités et l'administration cantonale. Les activités dans ce domaine ne se limiteront plus dans les années à venir aux relations publiques de type classique. La Chancellerie d'Etat a par conséquent développé sous la conduite de l'Office d'information une nouvelle stratégie de communication de la politique gouvernementale, que le Conseil-exécutif a adoptée le 22 octobre. La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie aura lieu en deux étapes, et l'Office d'information deviendra un centre de compétences doté de ressources plus importantes.

Le Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme s'est engagé avec énergie pour la concrétisation des mesures prises à l'encontre des agresseurs dans la lutte contre la violence dans le couple (Projet d'intervention bernois). Au niveau cantonal, le bureau assume la responsabilité de l'organisation de projet mise en place par le Conseil-exécutif, et de plus, il prend une part active à la mise en réseau de tous les projets d'intervention conçus en Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Zurich).

Le projet intitulé *Arbeit (ver)teilen und gewinnen* (Partage du travail, création d'emplois), financé avec les fonds mis à disposition en application de la loi fédérale sur l'égalité, est parvenu au cours de l'année à recruter d'autres partenaires: aux côtés de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, certaines unités de la Direction de l'économie publique et de la Direction de l'instruction publique sont engagées dans le projet.

2.2 Rapport des offices

2.2.1 Office des services centraux (OSC)

2.2.1.1 Réorganisation

L'Office des services centraux remplit au sein de la Chancellerie d'Etat des tâches de coordination et assure la gestion des ressources. C'est pourquoi l'organisation interne de l'office doit pouvoir s'adapter rapidement aux conditions sans cesse changeantes. Au cours de l'année sous rapport le Secrétariat du chancelier et le Service de vente des imprimés ont été réorganisés à la faveur de changements intervenus parmi les titulaires de divers postes. Les deux domaines qui entretiennent des contacts constants avec le public, à savoir la chancellerie et le Service de vente des imprimés, ont été réunis sous la houlette d'une nouvelle responsable. L'ancien responsable de la vente des imprimés s'est vu confier de nouvelles tâches de logistique administrative.

Dans le domaine du Secrétariat de l'office et du Service du personnel, les cahiers des charges ont été redéfinis et des mutations

internes ont permis de renforcer notamment l'équipe du Service du personnel. Ces restructurations devraient permettre d'assurer l'encadrement de manière durable.

2.2.1.2 Centrale cantonale des imprimés et du matériel de bureau (CIMB)

Les jalons ont été posés déjà l'année précédente pour qu'au 1^{er} janvier 2000, l'édition de la Feuille officielle puisse être confiée à la société W. Gassmann SA à Biel. Dans la phase de préparation de la relève, l'ancien éditeur et le nouveau ont convenu d'avancer la date du transfert au 1^{er} juillet 1999. Au cours de cette première demi-année, la collaboration avec la société Gassmann SA s'est révélée heureuse. En particulier, les moyens informatiques les plus modernes ont pu être employés pour l'élection du Conseil national et du Conseil des Etats.

2.2.1.3 Informatique

Le projet informatique GISTA-2000 et les travaux en rapport avec le changement de millénaire ont valu au Service informatique une masse de travail considérable. La réorganisation de l'OSC devrait permettre de ramener la charge à un niveau acceptable.

2.2.1.4 Elections et votations

La charge de travail en rapport avec les élections et votations au sein de la Chancellerie d'Etat est clairement cyclique. L'essentiel du travail est assuré par un petit nombre de personnes. Les collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie d'Etat, de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, des préfectures et des communes sont engagés en vue des grands «exercices» des années électorales, comme ce fut le cas en 1999. Seul cet important engagement de personnel et le recours accru aux moyens informatiques permettent d'en rester à cette structure légère.

C'est la première fois que l'élection des préfètes et préfets et celle des magistrats des tribunaux d'arrondissement ont eu lieu en même temps. La responsabilité en avait été confiée à l'Office des services centraux et à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques. Alors que toutes les fonctions des autorités judiciaires ont été pourvues à la faveur d'élections tacites, les districts de Biel, de Moutier et de La Neuveville ont appelé les électrices et électeurs aux urnes pour l'élection de leurs préfets et préfète.

2.2.1.5 Service du personnel

Les entretiens d'appréciation et de développement sont entrés dans les mœurs de la Chancellerie d'Etat. Les membres de la Conférence des chefs d'office se sont réunis sous la conduite de Madame Yvonne Herzog pour rediscuter la thématique de la définition d'objectifs et des critères de qualification. Une collaboratrice a été licenciée dans l'année écoulée à cause de l'insuffisance de ses performances, plusieurs fois mise en cause.

La Chancellerie d'Etat offre en tout trois places d'apprentissage. De plus, elle offre deux places de stage pour employés de commerce. Au mois d'août, deux jeunes élèves de l'école Feusi ont donc commencé à la Chancellerie d'Etat l'année de stage demandée pour le diplôme de commerce.

Au cours de l'année, le Conseil-exécutif a nommé la responsable du Service du personnel, Madame Erika Hohmann-Holzer, suppléante de la commission de recours BEREBE.

2.2.1.6 Administration de l'Hôtel du Gouvernement

Un grand nombre d'améliorations ont été apportées à l'infrastructure de l'Hôtel du gouvernement (téléphones). Les premiers projets de transformation de la salle de travail à l'arrière de la salle du Grand Conseil ont été présentés à la Conférence des présidents. La Chancellerie d'Etat compte pouvoir faire effectuer les travaux dans l'année.

2.2.2 Office des services linguistiques et juridiques (OSLJ)

2.2.2.1 Représentation des deux langues nationales au sein du personnel cantonal

Bien que fonctionnant au ralenti, le Service SOS-F (recrutement de personnel francophone) continue à contrôler périodiquement que les mises au concours des postes de l'administration centrale aient lieu dans les deux langues officielles.

2.2.2.2 Traduction

Le *Compte rendu des séances du Grand Conseil* est désormais imprimé à la Chancellerie d'Etat. Ce changement permet de réaliser des économies et d'accélérer le rythme de parution du Compte rendu mais il alourdit la charge du Service central de traduction qui doit maintenant assurer la mise en page.

2.2.2.3 Terminologie

Le service a poursuivi l'alimentation et la mise à jour de LINGUA-PC. La programmation de la nouvelle version du programme LINGUA-PC, accessible par Intranet, a subi des retards techniques et n'a pu être mise à la disposition du personnel de l'administration qu'à la fin de l'année 1999. La version destinée aux Services de traduction sera achevée au début de l'année 2000.

La cheffe du SCTerm a participé aux réunions du *Rat für deutschsprachige Terminologie* (avril, novembre) et à la rencontre annuelle organisée par le groupe CompuTerm (novembre). Elle a en outre assisté à la Conférence sur la Coopération dans le domaine de la terminologie en Europe (mai).

Le groupe de travail «Terminologie de la Nouvelle gestion publique», qui réunit les représentants des cantons de Berne, Valais, Fribourg ainsi que de la Confédération et le professeur Schedler de l'Université de Saint-Gall, a poursuivi ses travaux. La publication de la plaquette est prévu pour le début de l'année 2000.

En janvier et en juin, la cheffe du SCTerm et le chef de l'OSLJ ont rencontré leurs homologues des cantons de Fribourg, des Grisons, du Valais ainsi que de la Confédération. Ce groupe de travail a préparé un accord de coopération en matière de terminologie, qui a été signé en avril par les chanceliers de ces organismes.

2.2.2.4 Service juridique

Contrairement aux années précédentes, plusieurs recours ont été déposés auprès de la Chancellerie d'Etat, notamment en rapport avec les élections fédérales. L'année 1999 a été marquée par une intense activité dans le projet BELEX afin d'actualiser le plus rapidement possible le Recueil systématique des lois bernoises. Les efforts se poursuivront en 2000. Les travaux législatifs relatifs à l'élaboration de la loi sur le Contrôle des finances (anciennement loi sur la surveillance des finances) et l'introduction de la législature de six

ans ont aussi considérablement absorbé le Service juridique. Pour terminer, on notera globalement une charge de travail très lourde, en particulier durant la vacance du poste de juriste germanophone qui s'est étendue du printemps à l'automne. Le changement de chef au Service juridique a été l'occasion de supprimer formellement le Service de la Délégation pour les affaires jurassiennes pour l'intégrer au Service juridique et de retirer les deux juristes francophones de la subordination au Service central de traduction.

2.2.2.5 *Participation politique*

Dans son activité au service de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes, l'OSLJ a abordé des thèmes d'actualité lors de sa visite à toutes les Directions. Il a poursuivi les travaux relatifs au partage des biens dû au transfert de Vellerat et a préparé la liste indicative de 26 institutions communes envisageables.

Le Conseil régional a poursuivi l'exécution du mandat gouvernemental relatif à l'autonomisation progressive en préparant et effectuant 14 auditions, grâce auxquelles tous les milieux concernés ont eu l'occasion de prendre position. Il n'en a pas pour autant négligé ses autres activités. Ainsi, ses séances furent très nombreuses (séances plénières: 12; séances du Bureau: 11; comité de pilotage du mandat: 18; conférences de presse: 10; commissions et délégations: 36).

2.2.2.6 *Bibliothèque centrale*

Grâce à l'engagement d'un bibliothécaire disposant d'une formation juridique, le catalogage sur support informatique des ouvrages de la Chancellerie d'Etat a été achevé en ce qui concerne la bibliothèque centrale. Le catalogage du Centre de documentation du Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme est en cours.

2.2.3 **Archives de l'Etat (AEB)**

2.2.3.1 *Relations publiques*

Un ensemble de manifestations placées sous le titre «La grande époque de Berne. Redécouverte du 15^e siècle» a été l'occasion pour les Archives de l'Etat de présenter du 18 mai au 2 juillet une exposition intitulée «L'essor de Berne. Ville et campagne, politique et administration, économie et Église au 15^e siècle», où le public a pu admirer des documents du bas Moyen-âge conservés par les Archives. Le brillant vernissage, l'ampleur remarquable de l'intérêt manifesté par les médias et le nombre réjouissant des visiteurs ont montré une fois de plus que les Bernoises et les Bernois se passionnent pour leur histoire. Autre fait tout aussi réjouissant, l'Assurance immobilière du canton de Berne est venue grossir les rangs des sponsors qui se sont chargés du financement de l'une des expositions des Archives de l'Etat.

L'exposition itinérante sur l'époque des guerres de Souabe (<1499–1999>), organisée par le «FORUM 1499» avec le soutien des cantons et de la Confédération et présentée du 29 novembre au 4 décembre aux Archives de l'Etat suite à une décision de dernière minute, n'a pas remporté le même succès.

Les Archives de l'Etat ont par ailleurs été amenées à conduire un grand nombre de visites spéciales de leurs locaux et de leurs fonds. 40 visites menées à double ou à triple ont permis à 700 personnes de parcourir les Archives. De plus, les collaboratrices et collaborateurs des Archives ont accompagné de nombreux groupes suisses et étrangers dans leur visite de l'Hôtel du Gouvernement.

2.2.3.2 *Classement, description et utilisation des fonds*

Les Archives ont vu en tout 259 mètres linéaires de documents s'ajouter à leurs fonds, dont 239 en provenance des services de l'administration cantonale. Malgré la retenue mise dans la réception des versements, les réserves de place dans la partie équipée des Archives de l'Etat seront bientôt épuisées, et il faudra prochainement concentrer la place affectée à la conservation des documents en aménageant de nouveaux rayonnages compacts.

La fréquentation de la salle de lecture est en augmentation; 5511 visiteuses et visiteurs ont eu recours dans l'année écoulée aux services des Archives. Les services liés aux recherches généalogiques ont fait un bond spectaculaire: quelque 17100 consultations de registres paroissiaux (le plus souvent sur microfilm) ont été enregistrées, soit plus de 13 pour cent de plus que l'année précédente. Dans ce domaine, les Archives touchent aux limites de leurs capacités.

La réorganisation du registre foncier dans le canton de Berne a valu aux Archives une importante tâche additionnelle. En collaboration avec l'Office du cadastre, en effet, la collecte et le versement aux Archives de l'Etat des anciens documents cadastraux, notamment des plans originaux du registre foncier, ont été entrepris. Les plans originaux sur plaques d'aluminium, qui pèsent plusieurs tonnes, posent aux Archives un problème épique. Avec l'aide d'un spécialiste de la statique du bâtiment, il a fallu construire sur la plaque d'assise du dépôt d'archives des rayonnages spéciaux. La collecte, le classement et la description des documents cadastraux historiques donneront aux Archives de l'Etat de quoi s'occuper encore quelques années.

2.2.3.3 *Protection des biens culturels*

Comme les années précédentes, plusieurs cours cantonaux et fédéraux de protection des biens culturels ont été organisés aux Archives de l'Etat. Même sans l'installation de lyophilisation, qui a été privatisée en 1998 et retirée des Archives dans l'année sous rapport, les méthodes de conservation employées dans différents domaines par les Archives permettent d'acquérir une vue d'ensemble fort intéressante. L'inauguration le 23 novembre d'un local séparé pour photos et films est un événement dans l'histoire des Archives de l'Etat, qui désormais sont en mesure de conserver dans des conditions climatiques optimales les photographies et les films qui leur sont confiés. Ce nouveau local d'archives spécial remplace en partie la légendaire «caverne de l'Eiger», creusée dans la paroi nord, qui a vu le jour dans les années cinquante. Il vaut la peine de souligner ici la qualité réjouissante de la collaboration entre les Archives de l'Etat, l'Office des bâtiments, l'Office du cadastre et la Haute école d'arts appliqués.

Les deux projets de conservation dont l'achèvement est prévu à plus long terme (cartes et plans, sources photographiques) suivent leur cours, la conservation des photos ayant de nouveau bénéficié de moyens financiers de tiers.

En revanche, la situation n'a pas évolué quant au versement des registres paroissiaux. Les Archives de l'Etat espèrent que la fusion des offices de l'état civil permettra de débloquer progressivement la situation.

2.2.4 **Office d'information (OI)**

2.2.4.1 *Généralités*

La nouvelle conception de la communication en matière de politique gouvernementale et la préparation de la première phase du développement qui s'ensuit ainsi que le projet NOG 2000, qui en

est à sa deuxième année en ce qui concerne l'OI, ont constitué l'essentiel stratégique des activités de l'office. Ces deux projets placent les collaboratrices et collaborateurs devant un défi de taille. La planification, l'organisation et le fonctionnement du centre d'information mis à la disposition des médias lors des élections fédérales à l'Hôtel du gouvernement à Berne, et le passage en revue des prestations de l'office dans l'optique d'une concentration sur un cercle restreint d'usagers (autorités, administration, médias), de même que l'introduction d'une taxe protectrice sur les prestations les plus absorbantes ont été d'autres jalons de l'année 1999.

2.2.4.2 Information externe

La complexité des thèmes et le travail de relations publiques mené en accompagnement des projets demandent de la part des autorités et de l'administration plus que de l'information, puisqu'elles sont amenées dans une mesure croissante à entrer en dialogue avec la population ou avec des groupes spécifiques. L'information de type classique est relayée par une communication plus complète. De ce fait, les capacités professionnelles et personnelles dans le domaine de la communication sont placées devant des exigences accrues. La consultation en matière de communication a constitué avec les relations classiques avec les médias l'essentiel opérationnel des activités en 1999. Les ressources de l'office ont été mobilisées pour la planification, la préparation et la conduite de 123 conférences de presse et pour la rédaction et la traduction de 552 communiqués (en tout 755 pages). Les communiqués des autorités et de l'administration cantonale ont été diffusés en majeure partie par la poste à 277 abonnés de langue allemande et 75 de langue française, tout en étant publiés sur Internet.

L'importance d'Internet en tant que source d'information va croissant. C'est pourquoi les informations concernant le canton présentées sur le site Internet (adresse: www.be.ch) sont régulièrement développées et actualisées. L'Office d'information est en outre chargé de conseiller les services administratifs et de coordonner le contenu des informations diffusées. Pour la première fois, les résultats des élections fédérales ont été publiés sur le site du canton. Enfin, l'office a poursuivi la réalisation de la documentation de base intitulée «BE InForm», qui a lieu par étapes: pour la première fois, une plaquette a été publiée sur le Conseil-exécutif. Le dépliant «Le canton de Berne en bref» a paru dans sa quatrième édition, et son succès a été tel qu'il a fallu en faire un second tirage.

2.2.4.3 Information interne

Cette année encore, l'information du personnel a consisté essentiellement en informations de base (quatre éditions de «BE-info»). De manière ponctuelle, cette information générale a été complétée d'actualités («BE-info: FLASH»). Les nouveaux médias pouvant être mis à profit dans la communication interne également, les premiers préparatifs ont été entamés pour un Intranet de l'administration cantonale. Les 48 éditions de la revue de presse hebdomadaire («BE-reflets») ont été adressées à 420 abonnés. Les revues de presse spéciales, plus de 120, établies notamment au lendemain des conférences de presse à l'intention de toutes les parties, de même que l'évaluation thématique courante de la presse écrite, ont complété ce service fort apprécié par la clientèle.

2.2.5 Secrétariat du parlement (SP)

Se reporter à la partie C, Rapports spéciaux.

2.2.6 Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme (BECF)

2.2.6.1 Généralités

Outre les activités de consultation quotidiennes (renseignements fournis par écrit ou oralement à des usagers de l'administration ou de l'extérieur), le Bureau de l'égalité a été appelé à collaborer à divers groupes de travail et projets (p. ex. projet ECSS2 de la SAP, ARFLEX de la FIN). Un premier rapport au Conseil-exécutif au sujet de la mise en œuvre des directives pour l'amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes dans l'administration du canton de Berne est en préparation. L'analyse de divers documents et textes officiels a été donnée en mandat en vue de la préparation du projet 'de directives sur la rédaction épicène des textes législatifs, judiciaires et administratifs bernois.

Publications: Transparence N° 3 – Faits et chiffres sur l'égalité dans l'administration cantonale. Bulletin N° 17: Partir d'un bon pied dans la vie professionnelle – Mise en œuvre de l'arrêté sur les places d'apprentissage dans le canton de Berne: une analyse dans l'optique de l'égalité. Von alten Bildern und neuen Tönen – une analyse des moyens didactiques d'usage courant dans l'enseignement de la langue; normes de qualité pour l'égalité des sexes dans les manuels scolaires (en collaboration avec la Conférence suisse des déléguées à l'égalité).

2.2.6.2 Activités particulières

Le projet *Arbeit (ver)teilen und gewinnen – PARTE* a publié au printemps sous le titre de *Temps partagé – temps retrouvé* un dossier contenant des informations complètes sur les différentes formes d'horaires de travail possibles dans l'administration cantonale. De plus, l'Inforama Nord et Sud de la Direction de l'économie publique (management de la qualité) et la Direction de l'instruction publique participent désormais à PARTE avec deux projets (analyse de postes de cadres dans l'optique du job-sharing; cantonalisation des services d'orientation professionnelle). Le 3 septembre, le projet a été présenté à un colloque national. Une demande visant à l'évaluation des résultats du projet est pendante au Bureau fédéral de l'égalité.

Le Bureau de l'égalité a maintenu son engagement dans la mise en œuvre de l'arrêté sur les places d'apprentissage I aussi bien au niveau cantonal, dans le cadre du groupe de travail tripartite (INS/OFP), qu'au niveau national en tant que membre de la direction de 16+, le projet de places d'apprentissage de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité. Une partie appréciable du travail dans ce contexte a été investie dans une requête volumineuse qui sera présentée dans la perspective de l'arrêté sur les places d'apprentissage II.

La partie quantitative et qualitative de l'étude intitulée «Carrière et promotion des politiques dans le canton de Berne» est achevée. Le rapport final a été livré, et un résumé des conclusions sera présenté dans un rapport de synthèse au premier semestre de cette année. Le Bureau de l'égalité a pris une part très active dans l'élaboration d'un ensemble de mesures à prendre à l'encontre de l'agresseur dans la lutte contre la violence dans le couple (Projet d'intervention bernois). De plus, il assume la responsabilité de l'organisation de projet instituée par le Conseil-exécutif et chargée d'élaborer un plan de mise en œuvre pratique.

En réalisation du postulat (M 056/96) intitulé «Immigrantes», le bureau mène une recherche consistant en premier lieu à analyser le matériel statistique existant à ce sujet, en deuxième lieu à mener des entretiens biographiques pour faire le relevé des problèmes que rencontre ce groupe de la population, en troisième lieu à discuter ces problèmes avec les autorités concernées et en quatrième lieu à formuler des recommandations à l'intention de différents groupes.

2.2.6.3 Commission cantonale de l'égalité

La Commission a organisé à l'intention des membres du Grand Conseil deux manifestations, l'une le 10 mars au sujet de la place de l'égalité dans la loi cantonale sur les impôts, et l'autre le 23 novembre à l'occasion du troisième anniversaire de la Commission de conciliation contre les discriminations dans les rapports de travail. Dans la perspective de l'élection du Conseil national, la Commission a lancé une campagne d'affichage sous le titre «Elisez des femmes» et organisé une conférence de presse à ce sujet le 26 août.

Sur la base de l'étude politique menée par le Bureau de l'égalité, la Commission a émis une série de recommandations à l'intention de différents groupements (partis, organisations féminines, candidates, etc.). Ces recommandations seront publiées dans la forme qui convient en même temps que le rapport de synthèse (voir plus haut) et diffusées au cours de l'année.

Les deux thèmes prioritaires que sont la violence contre les femmes et le travail au féminin ont été approfondis dans l'année écoulée. La Commission s'est notamment engagée pour l'augmentation des effectifs de la Maison des femmes à Bienne. Le groupe de travail Economie a élaboré sous le titre de «Gender Mainstreaming dans la politique des entreprises» un ensemble de thèses qu'il a discuté avec des cadres du secteur privé.

La Commission de l'égalité a assuré le suivi de PARTE (voir plus haut) en tant qu'organe co-responsable du projet. Le groupe de travail ad hoc a tenu quatre séances.

Dans la perspective du renouvellement de ses membres à l'issue de la deuxième période de fonctions, la Commission a fait l'évaluation de son travail et mené une réflexion sur sa composition. Le 1^{er} décembre, le Conseil-exécutif a nommé 20 membres (12 sortantes, 8 nouveaux), dont trois hommes. La présidente, M^e Joy Matter, s'est démise de ses fonctions pour la fin de la période.

2.3 Ressources humaines

2.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 1999

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre Hommes	Femmes	Postes à 100% Hommes	Femmes	Total
Office des services centraux ¹	24	15	21,61	11,20	32,90
Office des services linguistiques et juridiques ²	7	12	6,20	7,70	13,90
Archives de l'Etat	11	5	10,50	3,00	13,50
Secrétariat du parlement	3	3	2,10	2,40	4,50
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme	0	2	0,00	1,50	1,50
Total intermédiaire I	45	37	40,41	25,80	66,21

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre Hommes	Femmes	Postes à 100% Hommes	Femmes	Total
Conseil-exécutif	4	3	4,00	3,00	7,00
Office d'information (NOG)	4	3	3,90	2,10	6,00
Total intermédiaire II	8	6	7,90	5,10	13,00
Total intermédiaire I	45	37	40,41	25,80	66,21
Total au 31. 12. 1999 (avec le Conseil-exécutif)	53	43	48,31	30,90	79,21
Total au 31. 12. 1999 (sans le Conseil-exécutif)	49	40	44,31	27,90	72,21
Comparaison avec l'exercice précédent	49	38	46,30	25,18	71,48

¹ Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil et le secrétariat du chancelier.

² Y compris le secrétariat du Conseil régional.

Tableau 2: Gestion des postes 1999

Unité administrative	Budget des points	Points utilisés	Réserve ¹
Office des services centraux ²	2988,92	2882,92	106,00
Office des services linguistiques et juridiques ³	1534,64	1461,98	72,66
Archives de l'Etat	1236,00	1198,00	38,00
Secrétariat du parlement	633,16 ⁴	510,83	122,33
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme	184,80 ⁴	250,15	- 65,35
Total intermédiaire	6577,52	6303,88	273,64
Office d'information (NOG)	753,07	660,00	93,07
CHA réserve de points du CE, transit			110,00
Total Chancellerie d'Etat au 31. 12. 1999	7330,59	6963,88	476,71

¹ Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.

² Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil et le secrétariat du chancelier.

³ Y compris le secrétariat du Conseil régional.

⁴ Sans les points de réserve du Conseil-exécutif.

2.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

La direction du Service juridique a été reprise le 1^{er} mai par Gérard Caussignac, chef du Service de la Délégation pour les affaires jurassiennes.

Le poste de coordinateur des relations extérieures et de l'intégration européenne a été transféré de la Direction de l'économie publique à la Chancellerie d'Etat par ACE 2188 du 1^{er} septembre 1999. Le nouveau titulaire de ce poste est M. Patrick Trees, lic. phil./politologue, jusqu'ici secrétaire de la Commission de gestion au Secrétariat du parlement.

Le 31 janvier, M. Karl F. Wälchli a pris sa retraite après 17 années au poste d'archiviste cantonal. Il a rendu d'appreciables services au canton de Berne dans le domaine des archives et de la protection du patrimoine culturel. L'agrandissement des Archives de l'Etat entre 1984 et 1991 et l'aménagement d'une infrastructure moderne ont valu à M. Karl Wälchli l'estime des milieux spécialisés, des autorités politiques et de l'opinion publique. C'est à son initiative que nous devons les nombreuses expositions aux Archives de l'Etat. Son engagement dans le cadre du 800^e anniversaire de Berne a été exemplaire. Le 1^{er} février, son successeur, M. Peter Martig, a pris ses nouvelles fonctions.

2.3.3 Formation

Les collaboratrices et collaborateurs équipés d'un ordinateur ont suivi une formation de deux jours au moins dans le cadre du projet GISTA-2000. Le cours portait essentiellement sur l'utilisation du nouveau système de gestion des documents et des dossiers DocxOpen et d'Office 97 (Word 97, Excel 97 et Outlook 97).

Les 23, 24 et 25 août, l'Office des Services linguistiques et juridiques a organisé le 4^e séminaire de recyclage auquel ont participé 24 traducteurs et traductrices-terminologues de l'administration cantonale et le chef de l'Office des services linguistiques et juridiques. Le séminaire a eu lieu au Château de Hünenberg. Le programme prévoyait des communications sur la pertinence et la traduction, le nouveau programme de législature, les nouvelles directives pour la rédaction de textes législatifs, les nouvelles tendances du féminisme en Suisse, la nouvelle gestion publique, avec des expériences cantonales, et le Web au service de la traduction. Le séminaire a été l'occasion de réunir l'ensemble des traducteurs et traductrices-terminologues du canton. Il leur a aussi permis de confronter leurs expériences.

La contribution de l'Office d'information à la formation et au perfectionnement dans le domaine des médias s'est limitée l'année écoulée.

lée à un cours pour les cadres francophones organisé pour la première fois conjointement avec le canton du Jura, au cours pilote placé sous le titre de «Umgang mit recherchierenden Medienschaffenden (contacts avec les journalistes d'investigation)» à l'intention des cadres de langue allemande, et au soutien des autorités et de l'administration avant leurs apparitions dans les médias.

2.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Le groupe de travail Egalité des chances a d'une part travaillé à la réalisation des mandats énoncés dans le catalogue de mesures, notamment à l'information des apprentis en 1^{re} et 2^e année d'apprentissage sur le travail du Bureau de l'égalité. D'autre part, le groupe a analysé et retravaillé les mesures pour les rendre aussi concrètes, pratiques et quantifiables que possible.

2.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législature

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/ Mise en œuvre
801.1 Accorder progressivement plus d'autonomie au Jura bernois.			
801.1.1 Approfondir la réflexion au sein du Conseil régional.	1	Printemps 2000	Audition (14 séances) de tous les milieux concernés. Evaluation des auditions.
801.1.2 Modifier la loi sur la participation politique.	1	2001	La mise en œuvre ne sera engagée que lorsque le Conseil régional aura livré son rapport.

2.5 Programme législatif (aperçu)

Etat le 31.12.1999

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
2.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législature - Loi sur la participation politique (Modification)	0	
2.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats - Loi cantonale sur le Contrôle des finances - Législature de six ans pour le Grand Conseil et le Conseil-exécutif - Réduction du nombre de membres du Grand Conseil à 160	6	
	4	Février 2000
	1	Février 2001
2.5.3 Législation d'application du droit fédéral		
2.5.4 Autres projets - Loi sur l'énergie (Modification suite à l'initiative parlementaire Portmann relative au décompte individuel des frais de chauffage)	1	Avril 2000

0 = les travaux n'ont pas encore débuté

1 = en cours d'élaboration

2 = en procédure de consultation

3 = adopté par le Conseil-exécutif

4 = préavisé par la commission

5 = adopté par le Grand Conseil

6 = le délai référendaire n'est pas encore échu

7 = en attente de la votation populaire

8 = renvoyé

2.6 Projets informatiques (aperçu)

Etat le 31.12.1999

Service Projet/Application	Investissement ¹ milliers de fr.	Total des coûts de production ² milliers de fr.	Coûts de production ² durant l'exercice milliers de fr.	Durée de réalisation
4230.100.211	800	env. 50	-	1999
GISTA-2000				
4230.500.201	260	75	-	1999
GRIS				

¹ Chiffres selon le plan informatique et le plan des investissements

² Le compte suivant est concerné:
a compte 3158 (entretien/maintenance/réparation/entretien de l'équipement informatique)
b compte 3188 (prestations informatiques de tiers)

2.7 Contrôle des résultats des subventions cantonales

La Chancellerie d'Etat n'a procédé à aucune analyse, ni sommaire ni détaillée.

2.8 Autres projets importants (aperçu)

Le Conseil-exécutif a pris connaissance le 22 décembre d'un rapport du groupe de travail intitulé «Grand Conseil de 160 membres». Il a chargé la Chancellerie d'Etat de préparer les modifications de la loi et de la Constitution nécessaires pour réduire le nombre de membres du Grand Conseil à 160.

2.9 Interventions parlementaires (motions et postulats)

2.9.1 Classement de motions et de postulats

2.9.1.1 Classement de motions et de postulats réalisés

Grand Conseil

Motion 216/96 Rickenbacher, Port, du 2 septembre 1996: Réforme de la surveillance des finances (le point 1 a été adopté, le point 2 a été adopté sous forme de postulat le 4.11.1996; prolongation de délai jusqu'en 1999 accordée le 16.11.1998).

Motion 226/96 Reber (Commission des finances), du 2 septembre 1996: Contrôle des finances (adoptée le 4.11.1996; prolongation de délai jusqu'en 1999 accordée le 16.11.1998).

Le projet de loi sur le contrôle des finances élaboré en exécution de ces deux motions a été traité par le Grand Conseil lors de la session de novembre.

Motion 222/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Prolongation de la législature de quatre à six ans (adoptée le 21.1.1998).

Le 30 novembre, le Conseil-exécutif a approuvé la proposition commune du Conseil-exécutif et du Bureau et l'a transmise au Grand Conseil. Il est prévu que celle-ci figure dans le programme de la session de février 2000 du Grand Conseil.

Motion 226/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Suppression de la seconde lecture des projets de loi (adoptée le 21.1.1998).

La législation actuelle sur le Grand Conseil permet déjà la réalisation de cette motion. Les commissions font usage de cette possibilité et

examinent dans chaque cas s'il est admissible de renoncer à une seconde lecture. D'autres mesures ne sont pas indiquées.

Motion 230/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Réduction du nombre des commissions (adoptée le 21.1.1998).

La législation actuelle sur le Grand Conseil permet déjà la réalisation de cette motion. La Conférence des présidents en tient compte au moment de désigner les commissions. D'autres mesures ne sont pas indiquées.

Elections et votations

Motion 125/98 Lüthi, Münsingen, du 10 juin 1998: Financement des campagnes électorales des partis (adoptée le 16.11.1998).

L'exécution de cette motion fait l'objet d'un rapport que le Conseil-exécutif a adopté le 22 décembre.

Motion 133/98 Widmer, Wanzwil, du 15 juin 1998: Limitation de l'envoi de matériel de vote (adoptée le 16.11.1998).

Lors des élections fédérales de 1999, la Chancellerie d'Etat a demandé aux préfectures par la circulaire n°2 que le matériel électoral ne soit pas envoyé avant la fin du mois de septembre, pour éviter aux groupements politiques de devoir avancer la campagne électorale. La Chancellerie d'Etat donnera à l'avenir pour les élections des directives similaires.

Egalité des droits entre hommes et femmes

Motion 014/96 Gurtner, Berne, du 15 janvier 1996: Violence contre les femmes (adoptée le 2.9.1996).

Le Conseil-exécutif a pris connaissance le 16 juin du projet de mesures à l'encontre des agresseurs pour lutter contre la violence dans le couple et a institué une organisation de projet. En outre, il a chargé celle-ci d'entreprendre les travaux de mise en œuvre correspondants.

Médias

Postulat 138/98 Lack, Gümligen, du 15 janvier 1998: Conditions d'émission des radios locales bernoises (adopté le 17.11.1998).

L'intervention demandée a été effectuée le 5 mai (lettre du Conseil-exécutif à l'Office fédéral des communications).

2.9.2 Exécution de motions et de postulats

2.9.2.1 Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu

Grand Conseil

Motion 251/96 Seiler, Bönigen, du 4 novembre 1996: Abonnement général (adoptée le 28.4.1997).

Postulat 113/97 Voiblet, Reconvilier, du 18 juin 1997: Absence prolongée des Romands à la présidence du Grand Conseil (le point 1 a été retiré; le point 2 a été adopté le 19.1.1998).

Motion 130/97 Pauli, Nidau, du 1^{er} septembre 1997: Pour plus de transparence dans les messages destinés au peuple (le point 1 a été adopté; le point 2 a été rejeté le 19.1.1998).

Motion 223/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Motivation de l'urgence des interventions parlementaires (adoptée le 21.1.1998).

Motion 224/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Traitement urgent des interventions déposées par les commissions (adoptée sous forme de postulat le 21.1.1998).

Motion 231/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Amélioration de la présentation des documents (adoptée le 21.1.1998).

Motion 232/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Registre des intérêts (adoptée le 21.1.1998)

Motion 111/98 Koch, Laupen, du 8 juin 1998 : Outils modernes pour le parlement (adoptée sous forme de postulat le 18.1.1999).

Motion 227/98 Hayoz-Wolf, Herrenschwanden, du 19 novembre 1998: Faut-il supprimer l'heure des questions? (adoptée sous forme de postulat le 21.6.1999).

Le 18 novembre, le Bureau du Grand Conseil a donné à la Chancellerie d'Etat (Secrétariat du parlement) le mandat de réviser la législation sur le Grand Conseil. C'est dans le cadre de cette révision que le Grand Conseil sera amené à examiner les points abordés dans ces interventions parlementaires.

Motion 181/97 Widmer, Büren, du 17 novembre 1997: Cercles électoraux ou groupements de cercles électoraux de 10 à 20 mandats (adoptée sous forme de postulat le 21.1.1998).

Motion 220/97 Widmer, Büren, du 19 novembre 1997: Garantie d'un siège par district (adoptée sous forme de postulat le 21.1.1998).

Motion 158/98 Widmer, Wanzwil, du 31 août 1998 : Grand Conseil: 160 membres et nouveau système électoral (le chiffre 1 a été adopté, les chiffres 2a, 3 et 4 ont été adoptés sous forme de postulat et le chiffre 2b a été rejeté le 19.1.1999).

Motion 159/98 Lack, Gümligen, du 31 août 1998 : Réduction de la taille du Grand Conseil (le chiffre 1 a été adopté et les chiffres 2 à 4 ont été adoptés sous forme de postulat le 19.1.1999).

Motion 203/98 PS (Seiler, Moosseedorf), du 16 novembre 1998: Ramener le Grand Conseil à 160 membres (le chiffre 1 a été adopté et les chiffres 2 à 4 ont été adoptés sous forme de postulat le 19.1.1999).

Postulat 021/99 Pauli, Nidau, du 20 janvier 1999 : Minorité franco-phone de la région biennoise (adopté le 26.4.1999).

Le Conseil-exécutif a pris connaissance le 22 décembre d'un rapport du groupe de travail intitulé «Grand Conseil de 160 membres». Il a chargé la Chancellerie d'Etat de préparer les modifications de la loi et de la Constitution qui seront nécessaires pour réduire le nombre des membres du Grand Conseil. Le travail parlementaire doit débuter en septembre 2000, afin que, si la volonté politique existe, les prochaines élections du Grand Conseil, qui auront lieu au printemps 2002, puissent être menées à bien conformément aux nouvelles règles.

Elections et votations

Motion 123/98 Wyss, Berne, du 10 juin 1998: Droit de vote à 16 ans (la lettre a a été rejetée, la lettre b a été adoptée sous forme de postulat le 17.11.1998).

L'introduction du droit de vote à 16 ans au niveau communal nécessite une modification de la Constitution et de la loi sur les communes. La question est à l'étude.

Postulat 191/98 Widmer, Wanzwil, du 9 septembre 1998: Bulletins de vote non officiels (adopté le 19.1.1999).

Ce postulat sera réalisé dans le cadre de la révision du décret sur les droits politiques qui sera entreprise prochainement.

Médias

Postulat 232/98 Wyss, Berne, du 21 novembre 1998: Le Grand Conseil aux yeux des classes des écoles (adopté le 26.4.1999).

Le groupe de travail «offenes Rathaus» reprend dans ses activités les thèmes soulevés dans le postulat. Un projet devrait être présenté fin 2000 et la mise en œuvre de celui-ci est prévue pour l'an 2001.

2.9.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Grand Conseil

Postulat 227/96 Reber (Commission des finances), du 2 septembre 1996: Pour l'indépendance du Secrétariat du parlement (adopté le 4.11.1996; prolongation de délai jusqu'en 1999 accordée le 16.11.1998).

Le Grand Conseil ayant choisi un modèle pour la surveillance des finances (loi sur le contrôle des finances), l'affaire peut de nouveau être traitée ; elle le sera dans le cadre de la révision de la loi sur le Grand Conseil.

Jura bernois

Motion 172/96 Lecomte, Diesse, du 17 juin 1996: Non au démantèlement de l'administration décentralisée dans le Jura bernois (adoptée le 7.11.1996; prolongation de délai jusqu'en 2000 accordée le 16.11.1998).

Le Conseil régional établira au premier semestre 2000 le rapport sur l'autonomisation progressive pour l'élaboration duquel il a reçu un mandat du Conseil-exécutif. Celui-ci présentera ensuite au Grand Conseil des propositions quant au futur statut du Jura bernois et de la population francophone du district de Bienne. L'objet sur lequel porte la motion y sera également traité.

Egalité des droits entre hommes et femmes

Motion 056/96 Gurtner, Berne, du 23 janvier 1996: Immigrantes (adoptée sous forme de postulat le 2.9.1996; prolongation de délai jusqu'en 2000 accordée le 16.11.1998).

Le Bureau de l'égalité mène une recherche en trois volets (collecte et dépouillement du matériel statistique disponible ; interviews avec des femmes de différentes nationalités à propos de leur parcours et relevé des problèmes; discussion sur les problèmes constatés dans les domaines du travail, de la formation, de la santé et du droit avec les autorités concernées). C'est sur la base des résultats de ce travail que doivent être formulées des recommandations aux divers groupes cibles.

2.9.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Jura bernois

Postulat 269/92 Houriet, Courtelary, du 10 décembre 1992: Bilin-guisme (adopté le 23.6.1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6.11.1995).

Postulat 110/93 Graf, Moutier, du 10 mai 1993: Renforcement du rôle de la Délégation pour les affaires jurassiennes (adopté le 2.11.1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6.11.1995).

Postulat 216/93 Verdon, La Neuveville, du 16 septembre 1993: Mesures visant à garantir une information professionnelle, crédible et axée sur la réalité des faits au sujet des Bernois francophones et de leurs régions (adopté le 16.3.1994; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 4.11.1996).

Motion 124/94 Aellen, Tavannes, du 5 septembre 1994: Préparer dès maintenant l'autonomie progressive des districts francophones (le point 1 a été adopté et classé; le point 2 a été adopté sous forme de postulat le 17.1.1995).

Le Conseil régional établira au premier semestre 2000 le rapport sur l'autonomisation progressive pour l'élaboration duquel il a reçu un mandat du Conseil-exécutif. Celui-ci présentera ensuite au Grand Conseil des propositions quant au futur statut du Jura bernois et de la population francophone du district de Bienne. Les problèmes évoqués dans les quatre interventions y seront également traités.

Feuilles officielles

Postulat 064/95 Hofer, Bienne, du 13 mars 1995: Feuille officielle: réduction des publications (la lettre b a été rejetée; les lettres a et c ont été adoptées le 4.9.1995; prolongation de délai jusqu'en 1999 accordée le 17.11.1997).

Lettre a: depuis le 1^{er} janvier 1999, date d'entrée en vigueur de la loi sur les communes, les assemblées communales ne doivent plus être publiées dans la feuille officielle. Lettre c: un groupe de travail de la Chancellerie d'Etat pourra, au cours de l'année 2000, lancer le corapport sur un projet de directives sur la rédaction épicène.

2.10 **Initiatives populaires – état de traitement (aperçu)**

Titre (initiatives)	Début de la collecte des signatures	Aboutissement	Remarques
Interdiction de se déguiser lors de manifestations soumises à autorisation	10.6.1992	3.2.1993	Rejet du projet de loi par le Grand Conseil le 20.11.1997 Adoption par le peuple le 7.6.1998 Modification de la loi portant introduction du Code pénal suisse (entrée en vigueur le 1.10.1999)
Réduction d'impôts pour les voitures à faible consommation	17.4.1998	9.12.1998	Débat au Grand Conseil en 2000
Arrêt de la Centrale de Mühlberg	5.11.1998	23.6.1999	Débat au Grand Conseil en 2000

Berne, février 2000

Le chancelier: *Nuspliger*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 1^{er} mars 2000